

Corporation canadienne de compensation de produits dérivés (« CDCC ») – Modifications aux règles A-1 et A-9 - Rajustement des modalités du contrat : modification de la modalité de 10 % et élimination de l'arrondissement des prix de levée

L'Autorité des marchés financiers publie le projet de modifications des règles A-1 et A-9, déposé par CDCC, concernant l'élimination de l'arrondissement des prix de levée et la politique de rajustement des dividendes exceptionnels en espèces («la Règle du 10 %»).

(Les textes ont été publiés dans la section 7.3.1 du Bulletin de l'Autorité des marchés financiers du 2007-07-27, Vol. 4, n° 30).

Commentaires

Les personnes intéressées à soumettre des commentaires doivent en transmettre une copie, au plus tard le 27 août 2007, à :

M^e Anne-Marie Beaudoin
Directrice du secrétariat
Autorité des marchés financiers
Tour de la Bourse
800, Square Victoria
C.P. 246, 22^e étage
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Courriel : consultation-en-cours@lautorite.qc.ca

Information complémentaire

Pour de plus amples renseignements, on peut s'adresser à :

Nathalie Gallant
Analyste en dérivés
Direction de la supervision des OAR
Autorité des marchés financiers
Téléphone : 514.395.0337, poste 4363
Numéro sans frais : 1.877.525.0337, poste 4363
Télécopieur : 514.873.7455
Courriel : nathalie.gallant@lautorite.qc.ca